

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARLES-EN-BRIE**  
**SEANCE DU 18 FÉVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le dix huit février à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le onze février deux mil dix, se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame Monique ALLAIN.

**Ont assisté à la séance :** Monique ALLAIN, maire, Alain MAGIDS, Stéphane BONNEL, Myrto VÉRO, Michel LACAS, adjoints, Patrick POISOT, Isabelle VERNET, Michèle BENECH, Marie-Thérèse COUDERT, Claudine CHARLES, Bruno COTINAT, Denise GUERENNE et Caroline VERTON, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Jean-Marie BOCKLER, conseiller municipal, donne pouvoir à Michèle BENECH et Bertrand FOUILLÉ, conseiller municipal, donne pouvoir à Denise GUERENNE.

**Secrétaire de séance :** Caroline VERTON.

Ouverture de la séance à vingt heures et trente minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

-----

**Budget primitif du budget général de l'exercice 2010**

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget général de la commune pour l'exercice 2010, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à :

- En section de fonctionnement : 913 382 €,
- En section d'investissement : 125 567 €.

Ceci exposé, après débats, le budget primitif général de la commune de l'exercice 2010 est approuvé, à l'unanimité.

**Budget primitif de l'annexe épicerie de l'exercice 2010**

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'annexe épicerie de la commune pour l'exercice 2010, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à :

- En section de fonctionnement : 8 796 €,
- En section d'investissement : 8 180 €.

Ceci exposé, après débats, le budget primitif de l'annexe épicerie de la commune de l'exercice 2010 est approuvé, à l'unanimité.

**Subventions aux associations**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient comme chaque année d'examiner les demandes de subventions qui ont, au préalable, été étudiées par la commission fêtes, cérémonies et vie associative le 6 février 2010.

Après débats :

- ✓ les subventions suivantes ont été allouées, à l'unanimité à :

Bibliothèque de Marles	1 600	Les restaurants du coeur	150
La Boule Marloise	700	Club subaquatique de la Marsange et du Bréon	350
Club de l'Amitié	650	Dauphins du Centre Brie	500
Le Bleu de France	50	Jeunes sapeurs pompiers de Fontenay-Trésigny	250
Idées en délire	300	Judo club de Fontenay-Trésigny	450
La Malles aux Comédiens	1 200	Scouts de France	100
Marles Country & Line	450	Ligue contre cancer comité 77	150
Les Marloupiaux	950	Mutuelle du personnel des collectivités territoriales	153
Secours populaire	150	Ass.Fran. des sclérosés en plaques	120
ADAPEI 77	100	Ass. France Alzheimer 77	50
Ass. Diocésaines de Meaux	300	ONCOVAL : réseau de cancérologie Est Parisien	50
Ass. Boxe Française de Marles	400	ASFT gymnastique volontaire	120
La Prévention Routière	70	Ass. Française contre les myopahies	50
Société Musicale de Fontenay Trésigny	450	MARCH	500
G'ART	500		

✓ une subvention est allouée d'un montant de :

- 1 500 €, au Football Club de Marles-en-Brie par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,
- 1 000 €, à l'ASFT Athlétisme par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,
- 1 155 €, à la Mission Locale par 12 voix pour et 3 abstentions,
- 800 €, à la coopérative scolaire par 13 voix pour et 2 abstentions.

### **Subvention au Collège Stéphane Mallarmé pour financer la pratique de la natation en 6<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2009/2010**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle a été saisie, de nouveau, d'une demande de subvention de la part du principal du collège Stéphane Mallarmé pour financer la pratique de la natation en 6<sup>ème</sup> pour les élèves non nageur.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le 24 mars 2009 le conseil municipal avait décidé d'allouer une subvention de 600 € au collège Stéphane Mallarmé afin de financer le paiement des créneaux piscine pour les élèves de 6<sup>ème</sup> dans le cadre d'un programme « savoir nager ». Mais, le montant de cette subvention n'avait pas été alloué en raison d'informations divergentes entre l'école mixte de Marles-en-Brie et du collège Stéphane Mallarmé sur le niveau en natation des élèves marlois de CM2 entrant en 6<sup>ème</sup>.

Une réunion le 15 janvier 2010 a permis de faire le point sur le financement de la pratique de la natation en 6<sup>ème</sup>.

Madame le Maire informe alors le conseil municipal que :

- le coût du créneau demandé par le syndicat intercommunal qui gère la piscine de Fontenay-Trésigny est de 235 € par créneau utilisé
- la mairie de Fontenay-Trésigny décidera prochainement d'allouer une subvention de 2 000 €, soit 100 € par créneau, pour 20 séances, et que le conseil général accorde une subvention de 45 € par créneau (75 % du montant du créneau plafonnée à 45 €).

Madame le Maire précise que le montant de la subvention demandée par le collège Stéphane Mallarmé pour équilibrer le budget du programme « savoir nager en 6<sup>ème</sup> » est de 900 €.

Madame le Maire propose alors au conseil municipal d'allouer une subvention de 900 € au collège Stéphane Mallarmé qui sera prélevé à l'article 65737 « Autres établissements publics locaux » du budget en cours.

Ceci exposé, après débats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 900 € au collège Stéphane Mallarmé de Fontenay-Trésigny.

### **Fixation du montant de la participation demandée pour le repas des aînés**

Madame le Maire rappelle que par une délibération du 24 mars 2009, le conseil municipal a fixé une participation pour les conjoints du maire, des adjoints, des conseillers municipaux, des membres du personnels, des non marlois et des marlois accompagnant les aînés marlois de plus de 65 ans, qui s'inscrivent au spectacle avec repas offert par la municipalité, aux aînés de la commune.

Ce repas est offert aux aînés marlois, âgés de plus de 65 ans et à leur conjoint quelque soit leur âge, au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux et aux membres du personnel.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Myrto VÉRO, maire adjoint, qui expose au conseil municipal que cette année, le prix du repas des aînés, s'élève à 30 € TTC par personne, et qu'il conviendrait de fixer à 30 € TTC par personne, le montant de la participation demandée aux conjoints du maire, des adjoints, des conseillers municipaux, des membres du personnels, des non marlois et des marlois accompagnant les aînés marlois de plus de 65 ans.

Ceci exposé, après débats, le montant de la participation pour le repas des aînés est fixé, à l'unanimité, à 30 €.

## **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour la mise en conformité de réseau de défense incendie**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le groupement Etat du Service Départemental d'Incendie et de Secours, a remis un rapport de contrôle de visite des prises et points d'eau de la commune qui met en évidence des anomalies sur le réseau incendie de la commune.

Madame le Maire précise que pour mettre en conformité le réseau de défense incendie, il conviendrait de créer quatre hydrants, rue Caron et d'Ourceaux, route des Chapelles Bourbon et Chemin de la Gravière, et une réserve d'eau, avenue du Général de Gaulle vers le lieudit de la Croix Saint Pierre.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, par des délibérations :

- du 24 janvier 2008, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour réaliser la pose de deux poteaux incendie, rue Caron, et route des Chapelles Bourbon et pour créer, en parallèle au réseau existant, une canalisation de 230 mètres linéaires avec un poteau incendie à l'extrémité de la rue d'Ourceaux,
- du 11 février 2009, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour réaliser la pose de deux poteaux incendie, rue Caron, et route des Chapelles Bourbon.

Les travaux prévus en 2008 avaient été estimés à 54 950 € HT par la société La Limousine, société qui travaille pour le compte du syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie. En 2009, le montant des travaux prévus, s'élevaient à 6 463,80 € H.T.

Pour compléter le dossier de demande de subvention, la sous-préfecture de Provins avait demandé une note de calculs afin d'évaluer :

- la méthode retenue,
- la prise en compte d'un fonctionnement à une heure de pointe en consommation d'abonnés, soit (consommation d'abonnés + débit d'incendie)
- le débit sur le ou les tronçons,
- la vitesse d'écoulement sur le ou les réseaux,
- le débit / pression attendu à chaque poteau.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Cabinet d'études MERLIN, sollicité pour réaliser cette étude hydraulique, a montré l'impossibilité de mettre en place un hydrant à l'extrémité de la rue d'Ourceaux, sans faire des travaux de remplacement des canalisations d'alimentation en eau potable, chemin des Gorêts, et rue d'Ourceaux, en raison du faible dimensionnement du réseau existant dans ces rues.

Le Cabinet d'études MERLIN a remis son rapport de synthèse le 17 décembre 2009.

Madame le Maire informe que :

- la Limousine a remis un devis réactualisé dont le coût total, s'élève à 11 955,50 € HT, soit 14 298,78 € TTC,
- pour l'année 2010, l'implantation de poteaux ou de bouches d'incendie supplémentaires (en respectant une distance maximum de 400 mètres entre chaque poteau) est une opération de la 2<sup>ème</sup> catégorie « Défense Incendie » subventionnée par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement. Le taux de subvention susceptible d'être accordé au titre de la DGE est fixé à 35 % du coût HT des travaux, plafonné à 6 200 € de la dépense subventionnable par poteau, soit 4 037,43 € pour l'implantation des hydrants rue Caron et route des Chapelles Bourbon,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la dotation globale d'équipement pour une opération de 3<sup>ème</sup> catégorie, à hauteur de 35 % du coût total HT des travaux, plafonné à 6 200 € de la dépense subventionnable par poteau, soit 4 037,43 €,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Financement	
Fourniture et pose d'un hydrant route des Chapelles Bourbon	6 620,00 €	7 917,52 €	Etat DGE 2010	4 037,43 €
Fourniture et pose d'un hydrant rue Caron	5 335,50 €	6 381,26 €	Autofinancement	10 261,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 955,50 €</b>	<b>14 298,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 298,78 €</b>

- de prévoir la réalisation des travaux après la notification par la sous-préfecture de Provins de l'arrêté attributif de subvention.

Ceci exposé, après débats, ces projets sont approuvés, à l'unanimité.

### **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour la création d'une aire de jeux pour les enfants en bas âges**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal :

- qu'il n'existe pas sur le territoire de la commune d'aire de jeux, accessible aux enfants en bas âge,
- et qu'il avait été décidé en 2009, pour répondre aux besoins de la population, de créer une aire de jeux pour les enfants en bas âge, au cœur du village, dans un espace vert protégé de la circulation publique,
- que par délibération du 11 février 2009, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour réaliser cette aire de jeux.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel LACAS, maire adjoint, qui rappelle au conseil municipal que l'année passée le montant des devis sollicités auprès :

- de la société C.B.S., pour l'acquisition de 3 jeux, dits, Grimpaours, Le Balancier 2 Oiseaux, et l Balançoire, de 4 bancs et 2 poubelles, et de dalles amortissantes d'une épaisseur de 45 millimètres destinées à recouvrir les périmètres de sécurité sur lesquelles seront positionnés chaque jeu, s'élevait à 19 842,00 € TTC,
- et de l'entreprise générale Toits et Maçonnerie de la Brie, pour la réalisation des 3 emplacements en gravement, supports des 3 aires de jeux, s'élevait à 4 217,10 € TTC.

Monsieur Michel LACAS informe le conseil municipal que pour l'année 2010, il a contacté une nouvelle société, Atout Sports et Loisirs, domiciliée à Saint-Bathélémy, qui propose un projet complet d'aménagement d'aire de jeux avec des jeux en bois.

Les jeux sont au nombre de quatre, deux jeux à ressort (chien tandem deux places, et un éléphant une place), un portique en bois et acier, et une tourelle avec toboggan, escalier et portique à grimper. Ce projet comprend également la fourniture et la pose d'une clôture et de deux bancs. Le coût total s'élève à 18 719,07 € TTC.

Monsieur Michel LACAS rappelle que pour l'année 2010, les travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques pour enfants en bas âge, sont des opérations entrant dans la 3<sup>ème</sup> catégorie « travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagements divers » subventionnées par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement. Le taux de subvention susceptible d'être accordé au titre de la DGE est fixé à 35 % du coût HT des travaux, plafonnés à 14 300,00 € de la dépense subventionnable, soit 5005,00 €.

Madame le Maire reprend la parole et propose au conseil municipal :

- ✓ d'approuver le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants en bas âge, au cœur du village, dans un espace vert protégé de la circulation publique,
- ✓ de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la dotation globale d'équipement pour une opération de 3<sup>ème</sup> catégorie, à hauteur de 35 % du coût total HT des travaux, plafonnés à 14 300 € de la dépense subventionnable, soit 5 005 €,
- ✓ d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Financement	
Fourniture et pose de 4 jeux, d'une clôture et de deux bancs	15 651,40 €	18 719,07 €	Etat DGE 2010	5 005,00 €
			Autofinancement	13 714,00 €
<b>TOTAL</b>	15 651,40 €	18 719,07 €	<b>TOTAL</b>	18 719,07 €

- ✓ de prévoir la réalisation des travaux dès la notification par les services de l'Etat de l'arrêté attributif de subvention.

Ceci exposé, après débats, ces propositions sont approuvées, à l'unanimité.

### **Contrat d'entretien des bâtiments communaux avec la SARL SEMELLE, société de nettoyage industriel, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010**

Madame le Maire rappelle que par une délibération du 26 novembre 2009, elle a été autorisée à renouveler le contrat d'entretien des locaux avec la société CLOMAN, Entreprise de Propreté, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2010. Madame KAYSER, gestionnaire de la société CLOMAN, cessant son activité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, des entreprises de nettoyage ont été consultées. Des propositions financières ont été remises. Après examen, Madame le Maire propose de signer avec la société SEMELLE entreprise de nettoyage industriel, un contrat, sans durée de validité, mais résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties sous réserves d'un préavis de 3 mois par lettre recommandée. Ce contrat prendrait effet au 1<sup>er</sup> mars 2010.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les tarifs hebdomadaires d'entretien des locaux sont les suivants :

Ecole élémentaire : avec un passage les lundi, mardi, jeudi et vendredi	352,00 € HT
Vitres classe CM2 : tous les 3 mois	60,00 € HT
Ecole maternelle : avec un passage les lundi, mardi, jeudi et vendredi	176,00 € HT
La mairie et la salle des jeunes : avec un passage une fois par semaine	104,00 € HT
La salle polyvalente : un passage une fois par semaine	65,00 € HT
La bibliothèque : un passage tous les 15 jours	12,00 € HT
Les vestiaires du stade de football par passage	45,00 € HT

Ces tarifs seront révisés une fois par an, pour tenir compte de la revalorisation des salaires et des charges sociales.

Madame le Maire précise que le montant annuel global, hors prestations supplémentaires, est de 35 935,02 € TTC avec une base de 52 semaines pour les bâtiments non scolaires et 37 semaines pour l'école mixte de Marles-en-Brie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure avec la SARL SEMELLE le contrat d'entretien des locaux aux conditions ci-dessus décrites.

### **Convention avec la société ADREXO pour la distribution du Marles Express et du Marles Infos**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel LACAS, maire adjoint, qui expose les difficultés rencontrées pour la distribution régulière des publications de la commune, auprès des foyers marlois.

Monsieur Michel LACAS informe le conseil municipal qu'il a contacté la société ADREXO qui propose la distribution dans toutes les boîtes aux lettres, même éloignées du bourg, y compris dans celles sur lesquelles un autocollant STOP PUB est apposé. Les publications doivent être remises avant le mardi, pour une distribution la semaine suivante.

Le coût de distribution pour un Marles Express et autres flyers est estimé à 138 € HT, et à 176,50 € HT pour le Marles Infos.

La base annuelle de distribution, est estimée à 8 passages pour les Marles Express et flyers, et à un passage pour le Marles Infos, soit un coût annuel de 1 280,50 € HT, soit 1 531,09 € TTC.

Madame le Maire propose alors au conseil municipal de retenir la société ADREXO pour la distribution du Marles Express, de flyers et du Marles Infos.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure avec ADREXO, une convention de distribution des publications communales aux conditions ci-dessus décrites.

### **Questions diverses**

Monique ALLAIN informe le conseil municipal que ce matin, Monsieur Jacques MOULIN, architecte en chef des monuments historiques a visité l'église Saint Germain et constaté que les travaux de rénovation précédemment réalisés ont permis de sauver l'édifice. Il a insisté pour dire qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir sur la solidité du chœur et que les fissures présentes étaient normales pour un bâtiment de 8 siècles et résultaient de l'assèchement du bâtiment mis hors d'eau grâce à la réhabilitation des toitures. Il a également fait le point sur les financements existant pour continuer les travaux de réhabilitation de l'église.

Isabelle VERNET a fait le point sur la réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie. Le prix de l'eau augmente cette année de 20 centimes par m3 afin de faire face aux travaux de raccordement aux réseaux interconnectés de 18 communes de la Brie Centrale à la liaison Seine Amont Marne de Lyonnaise des Eaux. Cette liaison distribue une eau potable produite à partir d'eau de Seine traitée dans l'usine de Morsang-sur-Seine.

Le chiffrage de ces travaux est de 20 millions d'euros. Fontenay-Trésigny empruntera ce montant, et les annuités d'emprunt seront réparties au niveau des communes, syndicats intercommunaux connectés à la liaison Seine Amont Marne. Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie, la charge d'emprunt a été estimée à 46 592 € par an pendant 30 ans.

Isabelle VERNET a précisé qu'un adjoint technique supplémentaire va être recruté pour assurer des travaux opérationnels.

Des compteurs d'eau ont été installés pour évaluer le volume d'eau consommé par chaque commune adhérente au syndicat.

Le périmètre de protection du point de captage du château d'eau doit être augmenté pour être mis en conformité. Des négociations sont en cours avec le maraîcher installé à proximité.

La mise en place du SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, est en cours, ainsi que l'étude sur la présence de canalisations et de raccordements en plomb.

Une politique de changement de compteur d'eau individuel va être engagée avec un objectif de 200 compteurs par an.

Stéphane BONNEL donne un rapide compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du ru de Bréon du 3 février 2010.

A nouveau la pollution du fossé qui longe le chemin de la rue verte à Marles-en-Brie et qui se jette dans le ru de Bréon est évoquée.

En ce qui concerne l'élaboration du programme d'entretien, pour l'année 2010, la police de l'eau était présente.

Monique ALLAIN fait également un compte rendu de la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Bréon du 16 février 2010 et présente le projet de la société SOVIBUS.

Monique ALLAIN informe le conseil municipal que l'acquisition de la ferme des Vieilles Chapelles est en cours.

Levée de séance à 00 heures et 30 minutes.